

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2021051	Date d'inspection Le 22 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 4		Numéro de téléphone (506) 744-0378	
Adresse 1546 route 525 St-Marie de Kent NB E4S 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	19 août 2022	22 août 2022
Commentaires : Les boîtes à dîner des enfants ont été identifiées avec leur nom. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'exploitante a fait parvenir un courriel à l'inspectrice qui confirme que les boîtes à dîner des enfants sont identifiées avec leur nom. Une inspection de suivi sur les lieux n'a pas été effectuée.

original signé par  
Mireille Comeau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 septembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Denise Cormier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 septembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date